



Une bonne chose en entraîne une autre

Au Régime des CAAT, nous nous efforçons d'offrir à nos participants des rentes sûres, payées à vie. Le Régime des CAAT se veut une organisation « au profit des participants ». Cela signifie que, lorsque le Régime est performant (comme il l'est aujourd'hui), les participants et les employeurs perçoivent une plus grande valeur pour chaque dollar cotisé.

Grâce à son approche prudente en matière de gestion sur le long terme, le Régime des CAAT maintient une position solide, affichant un taux de capitalisation de 124 % au 1^{er} janvier 2024. Cela signifie que les prestations conditionnelles, telles que les augmentations au titre de protection contre l'inflation, ont été accordées jusqu'en 2027. Les dirigeants du Régime ont approuvé des modifications importantes à la conception DBplus, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025.



Participants DBplus : votre rente augmentera plus rapidement

Votre formule de retraite DBplus comprend un facteur de retraite annuel qui sert à calculer votre rente. Pour la rente que vous accumulerez à compter du 1^{er} janvier 2025, le facteur de retraite annuel passera à 9,5 % des cotisations des participants et de l'employeur (une augmentation par rapport au taux actuel de 8,5 %). **Cela signifie que votre rente augmentera environ 10 % plus rapidement, alors que vos cotisations resteront inchangées!**

Vous avez des questions?

Vous pouvez communiquer avec le Régime de trois façons :

Envoyez-nous un message sécurisé par le biais de Ma Pension.

Envoyez-nous un courriel au member@caatpension.ca.

Appelez le 1-866-350-2228 (sans frais), de 8 h 30 à 16 h 30 (HE).

